

Date de la convocation : 21 septembre 2015

Présents : BANDELIER Luc ; COURCIER Valérie ; DELARUE Yoran ; DURAND Valérie ; FABREGUES Daniel ; GUILLAMO Annie ; JUAREZ Emilio ; LE BRAS Antoinette ; MARECHAL Cyril ; MÉNÉTRIER Claude ; PEYRARD Dominique ; PRAOM Christian ; RIOUX Christelle ; ROGNON Michel ; ROUX Thierry ; VIENNET Alain.

Excusés :

PEIRERA Christelle
PARIS Gisèle

procuration à GUILLAMO Annie
procuration à VIENNET Alain

Absents : CALVAT Lilian ; DOMINGUES Sandrine ; GAUTHEROT Sylvie ; OPPER Evelyne ; VANCAUWENBERGE Christophe ;

Antoinette LE BRAS a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19 h.

M. le Maire, souhaite intervenir sur un point tout aussi important que le point inscrit à l'ordre du jour.

En effet, la démission du maire de Franois ces derniers jours va bousculer considérablement l'organisation des instances de la CAGB. Jusque-là tous les Conseillers communautaires élus aux municipales de 2014 étaient membres du conseil communautaire. Or cette représentativité est remise en question par la loi.

Pour se conformer à celle-ci le renouvellement de l'équipe municipale de Franois va entraîner la disparition de 26 conseillers au détriment des petites communes puisque les représentants de Besançon demeurent tous élus à la CAGB (55 conseillers).

Ceci va également entraîner le renouvellement total des membres de la CAGB au sein d'autres instances ce qui va ralentir considérablement les dossiers en cours.

1. Avis sur le schéma de mutualisation de la CAGB avec les communes

M. le maire explique aux conseillers qu'il a souhaité soumettre cette question en Conseil municipal car si l'avis n'était pas donné en Conseil, celui-ci était tacitement favorable. Il s'avère que 15 communes sur 59 ont répondu. Mais il souhaitait présenter ce point dans les règles démocratiques en son âme et conscience.

Or les modalités de rapprochement des services de la CAGB et de la commune de Besançon sont déjà très avancées. Elles vont se poursuivre sur d'autres compétences et vont venir renforcer les fonctions support (objet de la première partie du point présenté).

Ceci annonce non seulement une mutualisation mais aussi, à terme, un transfert des compétences, ce qui doit ouvrir la réflexion, dans les trois ans à venir, au sein de la commission finances, sur la gestion des emplois et les choix de renouvellement des postes.

Mme A. LE BRAS interroge sur les intentions des autres communes qui n'ont pas encore répondu. Souhaitent-elles donner leur avis ? M. L. BANDELIER répond que plusieurs communes se réunissent ce soir comme Saône pour examiner le point.

M. C. MARECHAL pense que cet avis ne changera pas le processus qui consiste pour la CAGB à favoriser les besoins de la commune de Besançon au détriment des petites communes. D'autant que ces dispositifs vont aussi impacter les ressources financières des communes. Il s'agit de savoir dans quelles proportions. Tout au plus pouvons-nous espérer que le nombre d'avis négatifs influera sur la représentation dans les groupes de travail.

M. E. JUAREZ demande comment cette question a été votée en conseil communautaire.

M. le Maire indique qu'il a voté oui en conseil communautaire selon son appréciation personnelle.

Mme A. LE BRAS pense que cela doit servir à l'avenir pour que les représentants de la CAGB transmettent les informations aux élus du Conseil municipal avant de procéder au vote définitif.

M. A. VIENNET rejoint la remarque de Mme A. LE BRAS et pense que M. le Maire qui fait partie du bureau peut parler de ces dossiers plusieurs fois avant leur version définitive et qu'il est en mesure d'en informer les élus de Saône bien en amont. De plus en recueillant l'avis des conseillers municipaux il peut aussi en rendre compte à la CAGB. L'absence de certains conseillers ce soir peut se comprendre, d'autant que ce point reçu en juin dernier aurait pu être présenté au Conseil du 17 septembre.

M. le Maire, à l'avenir et chaque fois que cela sera possible, s'efforcera d'informer les Conseillers municipaux de façon à être plus efficient.

Mme A. LE BRAS ajoute que même si l'avis est défavorable il faut reconnaître à M. le Maire qu'il a respecté le principe démocratique.

Voté à 2 voix pour, 10 abstentions (V. COURCIER, V. DURAND, A. GUILLAMO, E. JUAREZ, C. MARECHAL, D. PEYRARD, M. ROGNON, A. VIENNET), 6 voix contre (A. LE BRAS, L. BANDELIER, C. RIOUX, C. PRAOM, C. MENETRIER, D. FABREGUES)

L'avis est défavorable.

2 Communiqué de M. le Maire

M. le Maire informe les élus qu'une collecte en faveur des réfugiés aura lieu à l'ancienne caserne des pompiers à Besançon à 18 heures samedi 26 septembre.

M. A. VIENNET profite de ce rappel pour mobiliser les élus sur cette question. La commune de Saône devrait pouvoir organiser l'accueil d'une famille de réfugiés et montrer sa solidarité. Il indique qu'il est prêt à participer à cette action.

Mme A. LE BRAS indique que cela fait partie de la réflexion de la commission.

La séance est levée à 19 h 45

Le Maire,

Xoran DELARUE



Le Rapporteur,

Antoinette LE BRAS

